
Heurs et malheurs d'un consul de France à Jérusalem

Amédée Outrey, 1938-1941

Dominique Trimbur



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/bcrfj/4542>

ISSN : 2075-5287

Éditeur

Centre de recherche français de Jérusalem

Édition imprimée

Date de publication : 30 mars 1998

Pagination : 52-75

Référence électronique

Dominique Trimbur, « Heurs et malheurs d'un consul de France à Jérusalem », *Bulletin du Centre de recherche français à Jérusalem* [En ligne], 2 | 1998, mis en ligne le 19 juin 2008, Consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/bcrfj/4542>

HEURS ET MALHEURS D'UN CONSUL DE FRANCE A JERUSALEM

Amédée Outrey, 1938-1941

C'est à René Neuville, ancien Consul Général de France à Jérusalem et historien occasionnel de ce poste, que l'on doit le titre de la présente étude¹. La période envisagée est une phase d'attentisme, mais à l'inverse de ce qui se passe en Europe, il ne s'agit pas d'un calme avant la tempête : les années d'avant-guerre en Palestine sont marquées par des affrontements très violents, et la région, sous mandat britannique depuis 1922, se voit de plus en plus disputée par les principales communautés, Juifs et Arabes notamment, inéluctablement opposées.

Pour décrire le point de vue français relatif à ce moment clé de l'histoire de la Palestine, on dispose d'une source historique précise ; de plus, celle-ci permet de reconstituer les rapports du Consul Général de France avec son environnement. Il s'agit de la collection complète de ses télégrammes et dépêches de l'époque². Dernier représentant d'une diplomatie très traditionnelle, que d'aucuns qualifient même de « réactionnaire »³, Amédée Outrey arrive à Jérusalem au mois de janvier 1938. Si la perspective qu'il

¹ René Neuville, « Heurs et malheurs des consuls de France à Jérusalem », 1^e partie in *Journal of the Middle East Society*, Jérusalem, n° 2, 1947, pp. 3 sq., 2^e partie, Jérusalem, Ariel Printing Works, 1948.

² On la trouve dans les Papiers privés d'Amédée Outrey (PAAP), aux archives du ministère des Affaires étrangères, Paris, Dossiers 29 à 32. Par la suite on ne donnera ici que les dates des documents en question, entre parenthèses.

³ Archives Sionistes Centrales (CZA), Jérusalem, Dossier Consulat de France à Jérusalem 1929-1940, Lettre de M. Jarblum à Bernard Joseph, s.d.

adopte dans sa correspondance reflète à peu près exactement ce que l'on attend de lui à Paris (et d'un représentant de la France en Palestine à cette époque), celle-ci a au moins deux avantages.

D'une part elle est complète chronologiquement. L'évolution de la perception française concernant son rôle dans une région achevant une première métamorphose y est retracée, de la Troisième République au régime de Vichy, puis à la France Libre.

D'autre part elle est complète dans le sens où elle fait apparaître tous les protagonistes de la Palestine à cette époque. Il est important de le souligner, puisque jusque-là les représentants de la France avaient tendance à se pencher uniquement sur leurs clients, à savoir les chrétiens. De fait, les autres populations semblaient le plus souvent ignorées, dans un tableau somme toute inexact de la région.

Par ailleurs, cette correspondance apparaît comme un écho lointain des événements d'Europe, qu'il s'agisse du climat politique français, ou de la tension internationale.

Au travers de la présente étude, la France paraît à la poursuite de son rôle traditionnel en Palestine, celui de protectrice des communautés catholiques. Dans le même temps, elle tente d'employer de nouveaux moyens pour exercer son influence, en s'adressant à des populations qui ne lui sont pas traditionnellement proches : datent ainsi de cette époque la création du Centre Culturel Français de Jérusalem et celle d'une chaire de Civilisation Française à l'Université hébraïque.

Mais au total, ces tentatives ne peuvent pas entraver l'évolution du contexte global : Paris est surtout obligé de s'adapter aux contraintes locales, qui ne lui sont pas favorables, et s'imposeront en définitive⁴.

La France à la recherche d'une splendeur perdue

En général, de manière évidente, les observations d'Outrey répercutent une image plutôt positive de la France quant à sa place en Palestine. Certes, il existe, depuis 1922 et l'instauration du mandat britannique, une situation dont elle a dû, *nolens volens*, s'accommoder. Mais Paris et ses représentants agissent comme si la France occupait encore la place de puissance protectrice qui lui revenait du temps de l'Empire ottoman. D'une certaine manière, seule l'autorité

⁴ Les différents points qui marquent cette étude constituent autant d'éléments de recherche sur lesquels l'auteur travaille dans le cadre d'une allocation de recherche (ministère des Affaires étrangères), au Centre de recherche français de Jérusalem.

locale a changé – Londres a remplacé la Sublime Port –, la Palestine de son côté offrant un caractère immuable. La France peut donc penser être, et rester, là à sa place.



Amédée Outrey – L'auteur remercie le Consulat général de France à Jérusalem de lui avoir gracieusement prêté le document d'illustration

Les relations avec les communautés religieuses

Cet état d'esprit s'applique par exemple aux relations du représentant français avec les communautés religieuses. Depuis le XVI^e siècle, la France dispose de ce point de vue d'une place à part parmi les puissances européennes. Toutefois, ce rôle de protectrice des catholiques (les Latins) est officiellement suspendu depuis l'entrée en vigueur du mandat britannique. Dans les faits pourtant, vision qui l'emporte sur place et à Paris, la « fille aînée de l'Église » veut rester prépondérante.

Amédée Outrey s'inscrit ainsi dans la continuité de ses prédécesseurs, en particulier de son oncle Georges, Consul Général de France à Jérusalem de 1904 à 1908⁵. Ses considérations sur les communautés religieuses se rapprochent de celles que l'on trouve dans la correspondance diplomatique à la fin du XIX^e siècle, au temps où Paris disposait encore de sa toute puissance. Soucieux de rétablir, ou de préserver, cette place, il critique Jacques d'Aumale (4 mai 1938), en poste à Jérusalem de 1928 à 1937. Si celui-ci, en dépit des reproches qui lui sont faits, ne songe pas avoir été négligent dans ses fonctions⁶, il fait alors l'unanimité contre lui ; que ce soit de la part des Grecs catholiques, melkites que Paris s'enorgueillit de protéger⁷, ou d'Outrey lui-même : celui-ci tient à rétablir l'intérêt traditionnel porté par la France aux congrégations.

Pour lui, il s'agit tout d'abord d'être l'arbitre des communautés et d'empêcher absolument toute intrusion britannique dans leurs affaires. Si par le passé le respect du *statu quo* imposait de laisser la puissance ottomane régler leurs problèmes matériels, il faut éviter à présent que l'autorité locale s'immisce dans ce domaine. Car, aux yeux des milieux catholiques, la Grande-Bretagne est une puissance protestante, prête à tout pour s'arroger quelque droit sur les Lieux Saints.

Cette préoccupation concerne en particulier le Saint Sépulcre qui menace alors de s'écrouler. Outrey est placé devant le dilemme suivant : soit faire en sorte que la Grande-Bretagne n'intervienne pas, donc laisser les communautés s'entre-déchirer sur des problèmes de mainmise sur l'église ; soit éviter que la

⁵ Ce respect de la tradition française en Terre Sainte est certainement aussi dû à son admiration pour Chateaubriand, à propos duquel il fait paraître un article à ce moment (*Revue d'Histoire Littéraire de la France*, IV-VI, 1938), et dont il éditera, en 1950, le *Journal de Jérusalem* ; manuscrit dont il retrace l'histoire en 1948 (in *Revue d'Histoire Littéraire de la France*, VII-IX, 1948, pp. 233 sq.)

⁶ Comme l'indiquent ses mémoires, *Voix de l'Orient – Souvenirs d'un diplomate*, Montréal, Les Éditions Variétés, 1945.

⁷ PAAP Louis Canet, 13, Lettre de Portier, supérieur du séminaire grec catholique, Louis Canet, 11 janvier 1938.

basilique s'effondre, donc permettre aux Britanniques de prendre des mesures conservatoires. Face à cette situation, le Consul ne peut qu'encourager une action française qui palliera les deux problèmes : l'École biblique, alliée indéfectible de Paris, est consultée (11 avril 1938), et Outrey pousse à l'entreprise initiée par un comité français de sauvetage⁸. Cette solution lui permet de se trouver, pour une fois, d'accord avec le Patriarcat latin de Jérusalem, donc avec le Vatican, à la fois contre les prétentions anglaises et contre la Custodie de Terre Sainte franciscaine, qui est depuis toujours dépositaire, aux yeux de la France, des menées italiennes contre elle.

Dans le même état d'esprit Outrey s'engage pour que soit assuré, à hauteur de 61 000 francs de l'époque, les travaux de restauration de la basilique nationale d'Abou Gosh. On retrouve ici la volonté de sauver des constructions qui rappellent le génie de la France et son patrimoine local.

Mais l'attention du Consul Général envers les problèmes religieux ne se porte pas seulement sur la restauration de bâtiments anciens. Elle concerne aussi la nomination de personnalités françaises à des postes de responsabilité ecclésiastique. Cette préoccupation reste très présente dans l'esprit d'une personne dont le principal but est de sauvegarder le *statu quo*. Ainsi, dans le domaine archéologique, auquel s'intéresse particulièrement le vice-consul de l'époque, l'archéologue René Neuville, Paris parvient à préserver à la France la direction de l'Institut Biblique Pontifical en la personne du Père Lyonnet, un jésuite⁹.

Outrey saisit également l'occasion de décès de prélats pour tenter d'accroître le poids de la France, dans des manœuvres et des réflexions dignes de la grande époque des rivalités internationales. Le Patriarcat latin fait ainsi l'objet des visées françaises, lors de la mort de l'évêque auxiliaire, l'Allemand Fellingner. Pour Outrey, cette revendication paraît justifiée, au moment où « le Patriarche, le Custode et le Délégué Apostolique sont tous les trois Italiens » (9 février 1940). En l'occurrence cela représente une occasion unique de s'allier à la fois au Saint-Siège et à la Grande-Bretagne, également soucieuse de remettre en cause la domination italienne ; à une époque où l'Italie est un ennemi potentiel de Londres et de Paris ; et où le clergé italien local paraît « fanatisé par le

⁸ *Ibid.*, Notes concernant le Saint-Sépulcre, 27 V 1938. D'où aussi l'appel à la constitution effective d'une commission des Lieux Saints, autre moyen pour la France de s'imposer ; un projet qui avait été évoqué au début des années 1920, mais qui n'avait pas été réalisé jusque-là.

⁹ La chose est effectivement perçue comme une victoire française par les rivaux de Paris, en particulier par les Allemands, anciens maîtres de l'archéologie au Proche-Orient.

nationalisme » (30 mars 1940). À cette argumentation s'ajoute l'intérêt de mettre de côté les prétentions anglaises relatives à ce poste.

Cependant le but du Consul Général ne consiste pas seulement à faire attribuer des postes de responsabilité à des Français. Il retrouve en effet le sens le plus strict de sa fonction de protecteur, rappelant à l'occasion que celui-ci n'a jamais été supprimé *de jure*. Outrey n'est pas seulement un observateur religieux : il est aussi concerné au premier chef par l'actualité politique troublée du mandat britannique. Protecteur, il l'est lorsqu'il rend compte des menaces qui pèsent sur les communautés religieuses de la part des terroristes de tout bord (17 octobre 1938) ; ou lorsqu'il organise, au profit des congrégations, un ravitaillement qui fait défaut (20 octobre 1938).

Par ailleurs, le Consul est attentif au mérite et au devenir de ses protégés. Il demande ainsi l'attribution de médailles aux responsables des séminaires dévoués à la France (4 octobre 1940) ; ou s'inquiète de l'éventuel retour en Palestine de religieux bloqués en métropole par les hostilités (11 novembre 1940)¹⁰. Ces préoccupations s'insèrent également dans la volonté de la France de se rapprocher de ses « missionnaires » en Terre Sainte : Outrey est aussi prié de bien vouloir informer les communautés religieuses que le gouvernement de Vichy a supprimé l'interdiction d'enseigner faite aux ecclésiastiques depuis le début du siècle (10 septembre 1940).

Outrey et les autres protégés français

Hormis les protégés traditionnels d'un Consul de France à Jérusalem, Outrey élargit son champ d'activité en s'intéressant aux autres ressortissants français présents en Palestine, de quelque confession qu'ils soient.

Le regard du représentant de Paris, dans le contexte difficile que connaît alors la région, porte par exemple sur les sujets maghrébins du quartier proche du mur des Lamentations : à l'instar de son action en faveur des autres communautés religieuses, l'objectif d'Outrey est de les protéger de l'administration fiscale britannique (19 mars 1938).

Le Consul s'intéresse par ailleurs au sort de certaines communautés juives isolées, par exemple à Safed, dans le nord du mandat. Dans ce cas, son intervention est rendue indispensable puisque les membres de celle-ci, « en raison de leur qualité de protégés français (...) n'ont évidemment rien à attendre

¹⁰ Avec là souci pour deux Dominicains de l'École biblique, les PP. Vincent et Tournay, qui ne reviendront à Jérusalem qu'à la fin de la guerre (v. Perrot, J., *Et ils sortirent du Paradis... Carnets d'un archéologue en Orient 1945-1995*, Paris, Éditions de Fallois, 1997, p. 19).

des autorités locales » (21 mai 1938), et sont donc livrés sans défense à un environnement hostile.

Les différentes communautés et l'évolution de la Palestine

Aspect particulier de la fonction consulaire exercée par Outrey, la largeur de vue dont il témoigne reflète en outre la complication à l'extrême du paysage politique palestinien. Sa curiosité s'illustre par exemple dans la collecte d'informations relatives aux différentes communautés à laquelle il procède dès son arrivée en poste¹¹. Ce vif intérêt pour l'ensemble de son nouvel environnement prouve qu'Outrey est disposé à ouvrir sa perspective et à ne pas rester inéluctablement marqué par les opinions classiques de certains fonctionnaires du Quai d'Orsay. S'il est vrai qu'il s'enquiert principalement auprès de Louis Canet, responsable des affaires religieuses au ministère des Affaires étrangères, lui-même plutôt traditionnel dans ses idées sur la région¹², il prend aussi ses renseignements ailleurs. Louis Massignon, l'orientaliste de renom, est son informateur pour la partie musulmane, et il s'adresse à l'Agence juive elle-même pour connaître ses activités sur place¹³.

L'attitude intéressée d'Outrey envers les Juifs sionistes ne l'empêche cependant pas d'être critique à leur égard. Il remarque ainsi que leur activisme est manipulé et fait le jeu des Allemands, alors perçus comme facteur supplémentaire de discord en Palestine : cette attitude ne peut, selon lui, que contribuer à un raidissement arabe (20 octobre 1939). En parallèle, Outrey fait partie des moqueurs et des incrédules lorsqu'il rend compte des efforts militaires du *Yichouv* : l'équipement apparemment dérisoire de la population juive fait que « Nous sommes loin (...) de ces légions renouvelées de celles de Judas Macchabée, dont avait rêvé la mégalomanie de l'Agence Juive. » (20 octobre 1939). Par ailleurs, il considère que le nationalisme juif est manipulé, ou en tout cas freiné par les autorités britanniques : de ce fait ce sentiment n'a certainement pas la possibilité de s'épanouir et n'a pas réellement d'avenir (25 octobre 1940). Cette attitude très critique n'empêche cependant pas que l'armement juif intéresse vivement la France de cette époque ; que ce soit celle de la Troisième République (20 octobre 1939), ou de Vichy (11 février 1941) ;

¹¹ PAAP, Louis Canet, 13, Lettre personnelle d'Outrey à Canet, 30 I 1938.

¹² V. Nicault, C., *La France et le sionisme – 1897-1948 – Une rencontre manquée ?*, Paris, Calmann-Lévy, 1992, p. 145.

¹³ CZA, Dossier Consulat de France à Jérusalem 1929-1940, Lettre de F. Simon (secrétariat politique de l'Agence Juive) au Dr. M. Kahany (Agence Juive, Genève), 9 V 1938, et Lettre de F. Simon à Arthur Lourie (Agence Juive, Londres), 9 V 1938.

et que cet équipement soit clandestin, donc terroriste, ou officiel, dans le cadre de l'armée britannique après le début des hostilités.

Toutefois, Outrey ne se montre pas seulement intéressé par l'accroissement de la puissance juive : il porte aussi son attention sur la montée du nationalisme arabe, dont le principal dirigeant, Hadj Amine el-Husseini, est en résidence surveillée à Beyrouth. Pour le Consul, comme pour l'ensemble du personnel du Quai d'Orsay intéressé par la région, le fait que les Arabes s'équipent et multiplient leurs attaques contre les Britanniques n'est pas une surprise. Au contraire, c'est là la confirmation d'un pronostic fait dès le début des années 1920 : il s'agit de la preuve « éclatante [de] la faillite de [l]a politique arabe » de Londres (12 mai 1941) qui, ajoutée à l'amplification du mécontentement juif (29 février 1940), démontre l'échec total de l'administration du mandat.

Mais l'activisme arabe dénote aussi un élément qui ne laisse pas d'inquiéter Outrey sur la réalité d'un appui étranger à ce mouvement : si le soutien italien aux Arabes est connu (29 janvier 1938), il apparaît de plus en plus clairement que les Allemands sont très actifs dans ce domaine.

Informée notamment par l'Agence Juive, la France remarque en effet la montée de la présence et de l'influence allemande en Palestine. Or celles-ci constituent une menace supplémentaire pour la place qu'elle y occupe. De fait, la concurrence religieuse est une chose, avec la fierté allemande de détenir, en la personne du père jésuite Köppel, un brillant représentant au sein de l'Institut Biblique Pontifical¹⁴ ; mais le soutien apporté par Berlin aux mouvements subversifs représente un péril d'une autre envergure, et paraît beaucoup plus grave. La conscience très vive qu'en a Outrey le pousse à lui consacrer l'un de ses premiers télégrammes en provenance de Jérusalem (9 février 1938). Il peut alors souligner la double nature de ce risque : l'élément allemand est perçu non seulement comme un danger pour les positions bien établies des puissances traditionnellement présentes dans cette région ; mais surtout comme un élément déstabilisateur pour tout le pays. Aux yeux du Consul, c'est en effet l'action de Berlin, dont de hauts représentants sont de passage dans le pays¹⁵, qui détériore encore le climat politique de la Palestine.

Par ailleurs, l'analyse d'Outrey relative aux agissements allemands est l'occasion de souligner son point de vue en ce qui concerne la population

¹⁴ Archives d'État d'Israël, Groupe 67 (Consulats d'Allemagne en Palestine), 1355 Kunst und Wissenschaft 1928-1939 (carton P 523), Bericht über die Arbeit der wissenschaftlichen Institute in Jerusalem, 3 XII 1936, Dr. A. Kopp.

¹⁵ *Ibid.*, 959 Reisen prominenter Persönlichkeiten 1929-1939 (carton P 489), Lettre de Hentig (haut-fonctionnaire du ministère des Affaires étrangères) à Döhle (Consul Général d'Allemagne à Jérusalem), 21 I 1939, qui annonce sa venue.

musulmane, communauté qui, jusque là, n'a jamais vraiment fait l'objet de la sollicitude des consuls de France. Outrey s'inscrit dans la continuité de ce point de vue puisqu'il constate qu'à « défaut de journaux à son goût et à sa convenance, le public va chercher ses renseignements et ses informations auprès de la radio allemande. Et il faut ici reconnaître que les lourdes insinuations, les falsifications grossières, la réclame tapageuse de Radio Berlin, qui l'ont si souvent desservie auprès du public européen, sont le plus souvent adaptées à la mesure de la population arabe de Palestine. » (6 novembre 1939). L'efficacité de la propagande allemande, qui subit les sarcasmes du Consul français, paraît implacable, à ce point qu'il la considère enfin comme un instrument contre lequel Français et Anglais ne pourront jamais combattre efficacement.

Resté à l'état de menace potentielle avant le début de la guerre, le soutien allemand aux efforts panarabes se confirme pendant le conflit. Outrey peut alors renforcer son opinion, semblable à celle de ses correspondants officiels à Beyrouth, selon laquelle l'entreprise du Reich est mauvaise pour l'avenir de la région. Cela concerne en particulier l'émancipation d'une zone dont on n'arrive pas, à Paris, à admettre qu'elle évolue inéluctablement vers son autonomie, voire son indépendance. De fait, cette perspective s'impose de plus en plus, avec la concrétisation prévisible de tendances qui auraient pu aboutir dans les années 1930¹⁶ : l'indépendance et l'union, « illusions » (9 mai 1941) promises par l'Allemagne, qui ne peuvent que contribuer à évincer la France du Proche-Orient.

De nouvelles initiatives pour renforcer la présence française en Palestine

Au travers de sa correspondance, Amédée Outrey paraît principalement soucieux de préserver, de défendre, mais surtout d'accroître la place de la France en Palestine. Il est alors très intéressant de remarquer que Paris agit alors comme s'il s'agissait de récupérer, tardivement, une position qui lui a en fait définitivement échappé.

L'action du Consul se traduit en particulier par sa volonté de maintenir la présence culturelle française. Ici encore Outrey s'inscrit dans une certaine tradition puisque la vie des arts et des sciences a toujours été une préoccupation des consuls de France à Jérusalem¹⁷. Elle l'est plus encore dans une Palestine qui semble de plus en plus sous l'emprise des Anglais (l'anglais est l'une des langues officielles du mandat) et des Juifs allemands (comme le montrent les

¹⁶ V. Laurens, H., *L'Orient arabe – Arabisme et islamisme de 1798 à 1945*, Paris, Armand Colin, 1993.

¹⁷ V. René Neuville, « *Heurs et malheurs des consuls de France à Jérusalem* », 2^e partie, pp. 64-65.

remarques des consuls depuis la fondation de l'Université hébraïque, en 1925). Et il est remarquable de ce point de vue que ce souci croît avec le déclenchement des hostilités.

La diffusion de la culture française occupe une place, d'abord restreinte, dans les premiers télégrammes d'Outrey ; mais celui-ci peut doré et déjà souligner les possibilités qui s'ouvrent en Palestine. À titre d'exemple il indique que la musique française moderne peut y connaître un certain succès, assuré, de manière contradictoire par « Les persécutions des juifs en Allemagne [qui] ont amené ici des artistes de premier ordre. » Cette perspective paraît d'autant plus réalisable que « les pièces de réception de l'immeuble consulaire offrent le plus beau cadre à des manifestations artistiques. » (2 juin 1938). Autant d'éléments qui favorisent une activité développée dans ce domaine, et nécessitent « l'envoi d'un piano de concert à grande queue marque 'Pleyel'. » Pourquoi ces précisions ? Outrey veut en fait se donner les moyens de sa politique, et ce faisant il doit avouer que, lors d'un concert Ravel, « j'ai dû payer la somme de 4 livres palestiniennes qui est venue augmenter bien inutilement les dépenses de ces deux soirées [culturelles]. J'ajoute qu'il m'a été impossible de trouver ici un bon piano de marque française et que j'ai dû recourir à un 'Blüthner' [instrument de fabrication allemande], ce qui n'a évidemment pas été en faveur de notre industrie nationale. »

On peut le constater, dès le départ Outrey se montre très favorable à un développement des produits culturels français en Palestine. Son attention se porte non seulement sur les marchandises proprement dites mais aussi sur la langue et la civilisation françaises. Dans ce domaine, il est particulièrement éloquent que le Consul Général fournit des efforts conséquents pour solidifier deux institutions nouvelles. Il s'agit en premier lieu du Centre de Culture Française, établi depuis le début des années 1930 à Jérusalem, et de la chaire de civilisation française de l'Université hébraïque, créée au même moment que l'arrivée d'Outrey dans la Ville Sainte.

Le Centre de Culture Française

Ce premier établissement a été mis en place par la Mission Laïque, dans le cadre de son réseau d'institutions concurrentes à celles des congrégations religieuses. La Mission s'était déjà penchée sur la question de la création d'une école en Palestine au début du siècle, pour conclure alors à l'impossibilité de cette opération¹⁸. Ces obstacles surmontés, elle peut installer un Centre de Culture Française dans la rue Ben Yehouda, en plein cœur de la Nouvelle

¹⁸ PAAP Doulcet, 4 Protectorat religieux, Notes sur le rapport du budget de 1905.

Ville¹⁹. Le choix de cette implantation illustre clairement l'intérêt de la France pour une population qui n'est pas forcément sa clientèle habituelle, et sa volonté de s'adapter au nouveau rythme de développement de la ville. À ce titre, Outrey tient à souligner que l'un des animateurs de ce Centre, Yves Marquet, dont la femme était juive, connaît à la fois l'arabe et l'hébreu (4 juin 1938), et qu'il est ainsi parfaitement adapté au contexte de cette fin des années 1930. Élément fondamental de la vie culturelle française en Palestine, le Centre reste très actif même pendant la « drôle de guerre » (avec par exemple une conférence du spécialiste de la Grande-Bretagne, André Siegfried, 18 février 1940²⁰).

Il n'est pas sans intérêt de constater la continuation des efforts d'Outrey en faveur de cet établissement alors que la France est battue et se trouve dans une position délicate à l'égard de la puissance mandataire. De fait, même si, pour plagier Clausewitz, la France connaît alors sa grande catastrophe, elle doit, selon le Consul, poursuivre cette présence culturelle : les cours et la bibliothèque de l'institut font l'objet de sa correspondance (2 septembre), au moment où Paris ne songe qu'à réduire les crédits des établissements français à l'étranger. Dans ce domaine, Outrey propose un compromis (16 octobre 1940) et réclame les fonds qui permettraient de régler en particulier le loyer de l'établissement (11 et 26 novembre, 23 décembre 1940). Et ses efforts sont récompensés par des prises de position favorables de la part du gouvernement de Vichy (8 septembre 1940), ce qui permet une régularisation progressive de la situation du Centre (21 janvier 1941).

La chaire de civilisation française de l'Université hébraïque

Plus remarquable encore est la question de la chaire de civilisation française de l'Université hébraïque, dont l'analyse est inédite. Ce poste, créé à l'initiative de l'université, en accord avec Paris, est financé par le gouvernement français. La décision de soutenir ce programme, novateur au sein de l'université (puisque la part des langues vivantes y est alors très restreinte), est prise par le Front Populaire. Mais les cabinets qui lui succèdent et, chose impressionnante, la France de Vichy lui attachent tout autant d'importance.

Le titulaire de cette chaire, Abraham Duff, après des débuts difficiles, bénéficie progressivement de la confiance de ses pairs ; mais c'est, à l'inverse, dès le départ qu'il peut profiter du soutien de son pourvoyeur de fonds dans la

¹⁹ V. D'Aumale, *op. cit.*, pp. 238-239.

²⁰ André Siegfried est un fidèle du Centre, puisqu'il y a déjà donné une conférence en novembre 1937, v. *L'Univers Israélite*, N° 13, 26 XI 1937, p. 195. Pour une liste non-exhaustive des intervenants, v. D'Aumale, *op.cit.*

tâche qui est la sienne, « assurer à la culture française (...) la place qui lui revient » (4 juin 1938). Cette confiance n'est pas entachée par les bouleversements politiques en France, non plus que le cours habituel du financement de ce poste. Outrey, qui reste à Jérusalem après l'expiration de son mandat, en juillet 1940, et sert donc Vichy, ne semble pas pour autant manifester des sentiments antisémites²¹. De fait, il continue à soutenir Duff, ce qui apparaît par exemple au mois d'octobre 1940 : selon lui, il est normal et nécessaire que la Révolution nationale poursuive le travail de diffusion des valeurs françaises, même au sein d'une université juive. Cette prise de position s'inscrit pleinement dans la logique qui règne en Palestine, puisque le Consul précise : « Une réponse défavorable ou ambiguë de notre part ne pourrait qu'encourager la coalition d'intérêts ou de rancunes qui s'est formée contre les progrès de notre influence à l'Université et qui réunit aujourd'hui aux nouveaux amis de l'Angleterre ceux des réfugiés allemands que dix ans de persécution officielle n'ont pas encore réussi à dégoûter des méthodes intellectuelles d'Outre-Rhin. »

L'opinion d'Outrey rencontre un écho favorable à Vichy, où l'on annonce, quelques jours plus tard (22 octobre 1940), que la France honore son engagement : conformément à ce qui avait été conclu en février 1938, dans la lignée d'une décision du Front Populaire, le ministère des Affaires étrangères indique que la chaire de civilisation française à l'Université hébraïque de Jérusalem sera financée même après mars 1941. Cette décision, qui peut paraître surprenante, s'explique en fait par un entremêlement d'intérêts et reflète les tiraillements qui marquent alors l'État français : la législation antisémite, édictée en début de mois, ne peut écarter la nécessité de penser au rayonnement de la France. Cette obligation s'impose alors même dans le cas d'une institution juive, implantée dans un territoire sous administration britannique avec laquelle les contacts sont de plus en plus difficiles ; où un consul de France, qui semble s'adapter au contexte de son pays et passe commande, aux fins de diffusion, d'une brochure intitulée *Le Maréchal Pétain, Chef de l'État Français* (7 janvier 1941), poursuit des contacts réguliers avec les autorités de cette université²².

²¹ Dans une large mesure Outrey, à l'instar de nombreux autres diplomates de l'époque, ne fait qu'assurer la continuité du poste. C'est pour cela que l'appellation de « vichyste » utilisée par C. Nicault (*La France et le sionisme*, op. cit. p. 203) peut paraître expéditive.

²² Comme l'attestent les archives de l'Université hébraïque. C'est d'ailleurs ce même Consul « vichyste » qui intervient en faveur de Juifs allemands internés par la France dans le camp de Gurs bien après l'occupation de la zone nord du pays (18 janvier 1941).

Les autres moyens de maintenir la présence française en Palestine

L'attachement d'Outrey et du gouvernement de Vichy au maintien d'une présence française sur le sol palestinien, malgré tout et par quelque biais que ce soit, même juif, est confirmé par deux éléments qui ne seront mentionnés ici que brièvement.

Dans un premier temps, encore au mois de janvier 1940, le Consul tient à remplir l'une des obligations inhérentes à l'accord conclu avec l'Université hébraïque. Il prend ainsi en charge l'organisation du séjour en France de deux boursiers de ladite université.

Cependant Outrey ne songe pas seulement à cet établissement lorsqu'il veut intéresser Vichy à la poursuite de la diffusion du français en Palestine. L'Alliance Israélite Universelle en particulier profite de cette politique, et dans ce cas encore le Consul Général parvient à imposer ses vues. L'Afrique du nord n'est donc pas le seul endroit où l'Alliance continue à recevoir des fonds de l'État français²³ ; en Palestine aussi celle-ci bénéficie de la bienveillance du gouvernement de Vichy, qui reconnaît en elle une médiatrice de l'influence française dans le *Yichouv*.

Ainsi, la considérant comme trop importante pour être abandonnée par la France, et désireux de ne pas céder la place à des organisations britanniques ou palestiniennes (20 août 1940), Outrey la prend directement en charge. C'est à ce titre qu'il impose sa participation à son conseil de surveillance, au moment où l'Alliance est inscrite dans la catégorie des organisations ennemies, conformément à la loi britannique (4 septembre 1940). Dans le même état d'esprit, le Consul souligne la nécessité d'éviter que cet établissement soit soumis au contrôle direct de Londres (14 janvier 1941). Ces sollicitations adressées à Vichy rencontrent une nouvelle fois la faveur de l'État français, puisque celui-ci autorise le Comité central de l'Alliance à accorder la somme de 200 000 francs à ses écoles de Palestine (28 janvier 1941).

Les relations avec la puissance mandataire : de la critique de la politique britannique à une nécessaire adaptation aux rigueurs du temps

Comme nous venons de le voir, tout au long de sa présence à Jérusalem, Amédée Outrey reste particulièrement soucieux d'affirmer la présence française en Palestine. Cette politique, singulière dans le contexte de cette région comme

²³ V. Grison, L., « Diplomatie culturelle et paradoxes sous Vichy : l'exemple de l'Alliance Israélite Universelle », in *L'information historique*, 1996, 58, pp. 163 sq.

dans celui de l'État français, paraît d'autant plus intéressante qu'elle confirme des options nouvelles par rapport à la pratique traditionnelle de la France²⁴.

Mais, au total, cette activité semble assez vaine au regard de l'environnement spécifique dans lequel il doit agir. Avant comme après septembre 1939, le Consul Général est en effet obligé de s'adapter à une réalité qui ne simplifie pas son travail. Les efforts d'Outrey destinés à préserver, malgré tout, la place de la France peuvent apparaître comme la volonté de surmonter le choc né du premier conflit mondial. Puissance protectrice reconnue, même si discutée, avant la Première guerre, interlocutrice privilégiée de la Sublime Porte, la France est alors rejetée parmi les puissances secondaires. Cette tendance, réelle dès la prise de Jérusalem par les Anglais, en décembre 1917, se confirme avec le temps. C'est cette situation que Paris ne peut que difficilement accepter, et contre laquelle Outrey est chargé d'agir.

Dans ce cadre, à l'image de ce qui vient d'être décrit, le Consul Général continue à se comporter comme le protecteur des communautés religieuses. Mais cela suppose clairement un affrontement direct avec la puissance mandataire et passe par une attitude critique envers la politique anglaise.

Critiques d'Outrey à l'égard de la gestion britannique des affaires religieuses

Les critiques du Consul Général concernent en premier lieu la gestion des affaires religieuses. Bien entendu, ses préoccupations concernent au premier chef les problèmes des communautés chrétiennes, avec le souhait de faire appliquer le reliquat de l'ancien protectorat.

Outrey songe en particulier au maintien du statut spécifique des congrégations : celui-ci consiste, par exemple, en l'exemption de toute imposition fiscale. Or les autorités mandataires remettent en cause ce système séculaire et décident d'évaluer l'assiette des impôts qui pourraient s'appliquer à ces établissements. En réaction à cette initiative, au mois de mars 1940, Outrey s'offusque notamment de la remise en cause du statut de « notre maison », en l'occurrence l'établissement des Sœurs de Saint Joseph à Naplouse. L'occasion lui est ainsi offerte de dénoncer une « atteinte à la situation jusqu'ici reconnue à nos établissements religieux ». Peu à peu, malgré son souhait de ne pas envenimer les choses, le Consul Général se voit dans l'obligation de réagir à l'obstination britannique. Il suggère pour cela de multiplier les réserves

²⁴ Même si les deux institutions juives qui sont aidées par Paris puis Vichy ne sont pas sionistes, continuation de la méfiance française envers tout ce qui s'apparente à l'œuvre des héritiers de Herzl.

françaises et d'agir au plus haut niveau, à Londres, l'administration locale lui paraissant particulièrement agressive et opposée à toute discussion.

Le temps n'améliore pas la position d'Outrey vis-à-vis des autorités mandataires, et le problème en question devient encore plus grave après la défaite française : les Anglais considèrent alors qu'il faut étendre aux établissements français la loi sur le commerce avec l'ennemi. Cette mesure, habituelle dans un contexte de guerre, est perçue par le Consul comme l'annonce de la disparition définitive du protectorat français. De même, la volonté d'éviter un contrôle britannique pousse Outrey à rejeter tout soutien de Londres aux fondations religieuses : selon lui, accepter un tel financement, qui aurait certes l'avantage de pallier les difficultés budgétaires de ces établissements, c'est céder à terme à l'influence anglaise (4 septembre 1940).

L'ensemble de ces réflexions explique qu'Outrey soit pleinement satisfait lorsque ce qui lui apparaît comme le bon droit est préservé : un arrangement en accord avec ses vues est en effet atteint, qui permet notamment aux maisons françaises de « collaborer loyalement et de toute leur bonne volonté à la mission civilisatrice que la charte du Mandat a confiée à l'Empire britannique dans cette partie du monde. » (17 août 1940). Les tentatives anglaises de mainmise sur les établissements français n'ont donc pas abouti.

Dans ce domaine aussi, se manifestent tant l'ouverture d'esprit que le souhait d'Outrey de soutenir toutes les institutions qui dépendent de la France. C'est par exemple le cas du *waqouf* (fondation pieuse) maghrébin qui sert à l'occasion de moyen de lutte contre la prépondérance anglaise. Ici encore le souci d'Outrey porte sur l'aspect financier de l'institution, en particulier sur la distribution des fonds dont elle dispose. La perception des revenus de cette fondation, destinés à « nos protégés », inquiète au premier chef le Consul Général (19 mars 1938). De ce fait, il exige pour elle un administrateur qui soit un protégé français, demande qui suit une logique implacable : celle-ci est à la fois d'ordre pécuniaire, mais aussi politique. Il écrit ainsi : « Si nous avions (...) notre mot à dire dans la gestion du waqf maghrébin, nos ressortissants de l'Afrique du nord se trouveraient plus souvent amenés à recourir à nous et nous pourrions peut-être espérer acquérir sur eux autre chose qu'une influence nominale. »

Dans ce cas, comme dans d'autres, le Consul ne pense pas seulement au bien-être de ses protégés. Pour lui, la mesure en question est à même de permettre de mieux contrôler une population directement liée à l'Afrique du nord, où l'on craint à ce moment tout trouble nationaliste. Cette préoccupation paraît donc directement liée à des aspects de politique intérieure française. Mais elle est à double usage : par-delà le besoin français de mieux diriger cette

institution, ce contrôle devrait plaire aux Anglais. Au même moment, ceux-ci sont en effet soucieux d'empêcher toute immixtion des partisans du mufti de Jérusalem dans les affaires musulmanes de Palestine, ce qui comprend bien entendu leur composante maghrébine : une surveillance française serait donc synonyme d'apaisement.

Au total, le principal but d'Outrey semble être justement cette surveillance directe des musulmans. Cet objectif justifie d'ailleurs sa critique des trop grandes libéralités anglaises à l'égard des personnes de cette confession (7 mai 1938), qui cachent mal l'aspect peu démocratique, à son sens, de l'exercice du pouvoir politique et judiciaire dans le mandat : l'attribution de responsabilités à des musulmans, notamment en matière de gestion des fondations religieuses, relève selon lui de l'hypocrisie, et elle n'a servi qu'à enrichir « quelques concussionnaires » obéissant aux ordres de Londres. Il est donc bon d'y mettre fin.

Critiques d'Outrey envers la politique britannique

La désapprobation d'Outrey ne se limite pas à ces constatations relatives aux communautés religieuses. Elle porte également sur la gestion globale et sur le devenir de la Palestine.

On peut par exemple prendre note de télégrammes très pessimistes, voire cyniques, sur la réaction des Anglais aux troubles qui agitent la région, avec la recherche, illusoire, d'une solution qui satisfasse les différentes parties. De fait, selon le Consul, le passage en Palestine de multiples commissions d'enquête ne peut pas mener à grand-chose ; d'autant plus que leurs propositions sont oiseuses ou ignorées par le gouvernement britannique.

Par ailleurs, Outrey condamne la tendance britannique à montrer du doigt le laxisme français, qui permettrait l'intrusion d'éléments subversifs à partir de la Syrie et du Liban. En effet, il explique que Londres a beau jeu de critiquer le manque de bonne volonté française, qui s'expliquerait par une volonté de voir la Palestine plonger dans le chaos en servant indirectement Hadj Amine el-Husseini. En réalité, l'Angleterre elle-même est la première à jouer des rivalités locales, en s'appuyant sur certains opposants au grand mufti (dont Ragheb Bey Nashashibi, ancien maire de Jérusalem). Cette démonstration constitue d'ailleurs pour le Consul l'occasion de rappeler les soupçons qui existent sur une assistance anglaise à la rébellion druse en 1925-1926, dirigée contre la présence française en Syrie. Il apparaît ainsi que la prétendue coopération limitée de la part de Paris à la fin des années 1930 puisse y trouver une justification.

En fait, selon Outrey, le principal problème réside dans l'inefficacité intrinsèque des commissions d'enquête britanniques. Déjà critiquées par son prédécesseur²⁵, celles-ci le sont encore plus par le Consul qui observe une Palestine qui s'entre-déchire. Selon lui, cette option n'apporte aucun progrès à la sécurité (7 mai 1938), et le découpage envisagé pour remédier au conflit ne plaît en aucun cas à Outrey : la cantonisation ou le partage du pays sont pareillement à rejeter (8 juin 1938).

Quelle est alors la solution ?

Pour lui, la Grande-Bretagne manque de fermeté. Elle choisit la méthode de la négociation, mais celle-ci ne peut aboutir à rien (il va même jusqu'à qualifier de « comédie » – 11 mai 1938 – la conférence judéo-arabe que la Grande-Bretagne organise à Londres), puisqu'elle n'est que la traduction d'une incompétence flagrante à voir la réalité : résolution, mais aussi division, des Arabes d'une part, jusqu'au-boutisme des Juifs de l'autre. Face à cette situation, Outrey ne peut que conseiller l'usage de la force. Ainsi, après avoir constaté la faiblesse de la présence militaire anglaise en Palestine (7 000 hommes, contre 20 000 dans la Syrie française), il déclare que « c'est seulement par une occupation du pays qu'on pourrait mettre fin à la terreur actuelle » (7 mai 1938) : la pacification du pays druse, qui a, semble-t-il, réussi à la France en Syrie, peut donc servir de modèle.

La dégradation des relations avec les autorités mandataires

L'état d'esprit d'Outrey et ses relations avec la puissance britannique sont néanmoins amenés à évoluer avec les circonstances internationales.

Dans les premières semaines de la guerre, en parallèle à la fraternité d'armes qui existe en Europe, Outrey semble favorable à une entente cordiale avec les autorités mandataires : l'Angleterre et la France ont des ennemis communs, contre lesquels il est nécessaire d'agir, et ceci justifie la recherche de la meilleure coopération possible. Ceci explique qu'Outrey se contente tout d'abord d'observer et de rapporter les mesures prises par la Grande-Bretagne contre les ressortissants allemands d'abord, et italiens ensuite.

Mais, première trace de friction, ou tout au moins de divergence à l'égard de la politique anglaise, Outrey reproche à Londres d'avoir fait preuve de faiblesse dans ses premières initiatives : il souligne ainsi que si les particuliers allemands sont inquiétés, leurs nombreux établissements ne le sont pas. C'est pourquoi il constate avec satisfaction, à la fin de mai 1940, que les « Autorités se sont enfin

²⁵ CZA, 1936, Dossier Consulat de France à Jérusalem 1929-1940, *Notes of a conversation with the French Consul General* on Friday, June 26th, 1936.

décidées à prendre des mesures plus rigoureuses à l'égard des institutions allemandes de Palestine qui seront fermées ou au moins directement administrées par des fonctionnaires britanniques. » (25 mai 1940). Pour leur part, les sanctions prises contre les Italiens ne rencontrent pas non plus son approbation : soit qu'il s'interroge sur le devenir d'établissements catholiques composés en majorité de sujets du roi d'Italie (29 mai), ou qu'il proteste contre la volonté de réquisitionner l'école, française, des frères de Bethléem pour y loger des prisonniers italiens (6 novembre 1941). Comme par ailleurs, Outrey reste soucieux de garder le maximum de contrôle sur des éléments qui lui sont, en principe, soumis.

L'agacement du représentant français traduit et accroît les tensions entre son poste et les autorités mandataires. Il est surtout dû à l'inconfort de sa position : d'une part il reste possible et nécessaire de poursuivre, malgré tout, les contacts, notamment commerciaux et financiers, entre la Palestine et la Syrie-Liban (c'est d'ailleurs là le seul moyen de garantir l'apport de fonds aux établissements français dont Outrey, on l'a vu, veut assurer l'existence²⁶) ; mais d'autre part le Consul s'exaspère parce qu'il dépend justement du bon vouloir anglais (7 avril 1941).

Dans les faits, Outrey est de plus en plus gêné pour exercer normalement ses prérogatives²⁷. Conséquence de cette situation, la rupture des relations consulaires, seul lien qui existe désormais entre la France et la Grande-Bretagne, revient de plus en plus régulièrement dans ses propos. S'il la refuse d'abord, parce qu'elle desservirait les intérêts français (4 septembre 1940), il la perçoit par la suite comme une libération : il se résignerait en effet « sans peine à abandonner des fonctions qui, depuis l'armistice, ne m'ont guère apporté de sujets de satisfaction. » (24 octobre 1940). L'évolution de son état d'esprit est claire et compréhensible : arrivé dans une Palestine en proie aux plus grands troubles, dans laquelle l'exercice de son mandat est rendu de plus en plus difficile, la prolongation de sa présence est rendue indispensable par l'interdiction britannique opposée à l'arrivée en poste de son successeur. Celui-ci, nommé en octobre 1940, doit rester en Syrie (4 novembre 1940). Outrey doit

²⁶ Ce pourquoi il exige un accord de *clearing* entre les deux territoires, qui mettra fin à une situation délicate où la France doit « dépendre du bon plaisir des autorités anglaises en leur demandant de temps à autre (...) de condescendre à libérer tel ou tel de nos crédits français bloqués. » (1^{er} novembre 1940). Et il envisage même un accord de troc (1^{er} mars 1941).

²⁷ Mais n'est-ce pas une réaction normale de Londres, dans la mesure où la France fait tout pour gêner le Consul de Grande-Bretagne à Beyrouth (24 octobre 1940) ?

donc assurer la continuité de la présence française²⁸, alors qu'une promotion l'attend au Département déplacé à Vichy²⁹.

L'évolution des circonstances n'améliore pas un travail qui lui pèse de plus en plus : toute relation personnelle avec les autorités britanniques lui est désormais interdite (31 mars 1941) ; et il est obligé d'assurer au jour le jour la survie non seulement de ses protégés, mais aussi la sienne propre.

Dans un premier temps, la fermeture du poste, évoquée dès le 10 juillet 1940, est évitée grâce à des solutions improvisées : à l'impossibilité d'obtenir des banques locales un change sur des chèques de la Banque de France, répond la mise à disposition, par la société *L'Air Liquide*, d'avoires bloqués en Palestine. Mais ces remèdes ingénieux restent précaires et Outrey est obligé de souligner à plusieurs reprises sa préoccupation quant aux difficultés de paiement qui affectent sa tâche (22 février, 26 avril, 3 et 10 mai 1941). Conséquence de cette situation délicate, son activité doit être ralentie, et certaines décisions sont reportées à plus tard : qu'il s'agisse de l'édification d'un autel dans la basilique nationale d'Abou Gosh³⁰, ou des travaux de rénovation du Consulat (22 décembre 1940).

Déstabilisation d'Outrey par les FFL...

À ces difficultés s'ajoute le fait que la présence du Consul est discutée par l'« autre France » qui se manifeste très tôt en Palestine, voire au sein même du Consulat. Si le maintien en poste d'Amédée Outrey sous le régime de Vichy ne correspond pas forcément à une prise de position de sa part en faveur de l'État français³¹, il reste à noter qu'il est un observateur scrupuleux des agissements des Forces Françaises Libres. Il sait ainsi que de Gaulle est passé à Jérusalem (9 avril 1941³²), et doit même protester contre les rumeurs portant sur une rencontre avec lui (12 avril 1941).

²⁸ Comme il l'indique dans une conversation avec un responsable de l'Université hébraïque, au début janvier 1941 (Archives de l'Université hébraïque Jérusalem, Dossier Langues européennes 2274/1940, *Note on Conversation with the French Consul*, 3 January 41).

²⁹ Depuis le 20 juillet 1940 il sait qu'il a été nommé sous-directeur d'Afrique.

³⁰ Direction du Patrimoine, Paris, Dossier Palestine, Église d'Abou Gosch, Classée Monument historique.

³¹ Lors de l'entretien qu'il a avec l'un des responsables de l'Université, il fait ainsi état de sa surprise face à la législation antisémite de Vichy.

³² V. de Gaulle, Ch., *Mémoires de guerre 1. L'Appel 1940-1942*, Paris, Plon, 1954, pp. 151-152.

Mais cette attitude loyale envers son gouvernement ne l'empêche pas de rejeter en même temps la procédure de déchéance de la nationalité française qui vise le général Catroux : selon lui, cette attitude trop brutale à l'encontre des partisans du Général ne peut que renforcer leur propre résistance, et surtout semer le trouble parmi les Français de Jérusalem. Il conseille alors d'agir différemment, sans préciser ce à quoi il pense, ne serait-ce que pour montrer aux Anglais que la France est toujours une, malgré les événements qui se préparent en Syrie.

Outrey est bien obligé de constater que son propre poste n'est pas à l'abri des dissidences. Il doit en effet suspendre pour quinze jours, puis limoger, à la demande de Beyrouth, son interprète d'arabe, G. Rahil, « pour avoir porté à mon insu l'écusson à la Croix de Lorraine, insigne des partisans du général de Gaulle. » (3 décembre 1940). Cependant, à l'instar de la réserve dont il a fait preuve auparavant, le Consul ne tient pas à dénigrer outre mesure son ancien collaborateur : dans la dépêche qu'il adresse à Vichy à son propos, il indique en effet que « je maintiens l'avis que j'ai antérieurement exprimé sur son intégrité et sur ses sentiments patriotiques. »

... et par les autorités britanniques

On le voit, les éléments s'accumulent qui rendent impossible la vie d'un Consul Général de France à Jérusalem. Et si celui-ci est habituellement obligé de composer avec une multitude d'intérêts contradictoires, la situation de 1940-1941 constitue une exacerbation de tous ces éléments. Par conséquent, la fermeture du poste devient plus plausible ; elle apparaît même comme inéluctable à partir du moment où les autorités vichystes de Beyrouth s'approprient à déclarer *persona non grata* le Consul de Grande-Bretagne en Syrie-Liban (16 mai 1941).

Dans ce contexte, Outrey doit organiser concrètement la fermeture, ce qui comprend notamment des mesures destinées à protéger les ressortissants français de Palestine. Les religieux, de tout temps considérés par la métropole comme des « missionnaires », deviennent alors à ses yeux les véritables défenseurs des œuvres françaises, et doivent rester sur place. Pour leur part, les autres Français pourront demander leur évacuation vers la Syrie, solution proposée en particulier aux « israélites français (...) ayant rempli leurs obligations militaires au cours des deux guerres de 1914 et de 1939. » La France semble ainsi reconnaître les mérites de ceux qui l'ont servie ; mais cette mesure est ambivalente, puisque le départ vers un territoire où s'applique, encore pour quelques semaines, la législation antisémite de Vichy constitue, à terme, un risque évident pour ces personnes.

Éventualité à la mi-mai 1941, la fermeture du Consulat est décidée le 23 du même mois. A cette date, les autorités britanniques prient Outrey de procéder à la liquidation du poste, au plus tard pour le 28. Cette décision extrême s'explique par l'aggravation du climat entre Vichy et Londres : entre temps, les charges qui pèsent sur la France se sont révélées trop lourdes aux yeux des Anglais, puisque l'Amiral Darlan a autorisé le passage en Syrie d'avions allemands. Ce soutien indirect aux rebelles irakiens, alors confrontés aux forces de Londres, constitue une véritable déclaration de guerre.

Malgré le climat délétère des mois qui la précèdent, la décision anglaise semble surprendre le Consul Général : comme le prouve un télégramme adressé en extrême urgence à Beyrouth, Outrey doit en effet se précipiter pour prendre ses instructions. Ceci concerne en particulier la protection des intérêts consulaires français. S'il envisage alors d'attribuer ce rôle aux États-Unis ou à la Suisse, il rejette d'emblée l'Espagne, neutre mais « déjà chargée des intérêts allemands et italiens » (24 mai 1941).

Mais le trouble qui règne est extrême, car pour ajouter à la confusion, c'est bien Madrid qui sera chargé de cette protection. Dans cette décision on retrouve la politique immuable de Paris : selon Beyrouth (26 mai 1941), l'Espagne, puissance catholique, est la seule à même d'assurer la continuité en matière de protection des congrégations religieuses. Celles-ci demeurent bien la principale préoccupation du gouvernement français, d'autant plus qu'il se montre très lié à l'Église catholique depuis l'accession au pouvoir de Pétain. En 1941, comme d'ailleurs en 1914, lorsque les relations diplomatiques et consulaires avaient été rompues entre Paris et Constantinople, c'est l'Espagne qui prend en charge une politique qui reste marquée par une forte tradition.

Pour renforcer cette impression, les autorités de Beyrouth établissent alors une comparaison entre l'Empire ottoman et la Grande-Bretagne. En effet, « En nous prévalant de (*sic*) caractère essentiellement bienfaisant du rôle de nos œuvres religieuses en Palestine ainsi que de la tolérance dont la Turquie a fait preuve à leur égard au cours de la guerre de 1914 nous devrions nous attendre de la part de la Grande-Bretagne à un traitement analogue pour le personnel français de ces institutions. » (26 mai 1941). À travers cette remarque, c'est une perspective figée qui s'affiche : la Palestine reste ce qu'elle est, seule l'autorité locale a changé, la France y garde tous ses intérêts.

Le 28 mai 1941, la France doit donc fermer son Consulat Général à Jérusalem, pour la deuxième fois en un peu plus de 25 ans. Si les dernières réflexions qui viennent d'être mentionnées caractérisent une constance de l'état d'esprit français, on constate que Paris, puis Vichy, est pourtant obligé

d'accepter une situation nouvelle en Palestine. La surprise d'Amédée Outrey, qui transparaît dans sa relative impréparation à la fermeture de son poste, traduit toutefois une réalité bien précise. C'est ici la confirmation du véritable choc, de la grande tromperie, selon les diplomates français de cette époque, que constitue la période 1917-1922. La France, ancienne puissance protectrice, a beau tenter de s'imposer : elle dispose pour cela d'atouts anciens, et elle dirige même des institutions qui lui permettent d'exercer une certaine influence sur des cercles qui ne lui sont pas communs. Malgré cela, ce sont les éléments qu'elle ne peut pas contrôler, parce qu'ils lui sont trop étrangers, qui l'emportent. À ce titre la « drôle de guerre » ne constitue qu'un faible temps de respiration : en définitive Outrey est obligé de céder, véritablement emporté par des circonstances hostiles.

La fermeture du Consulat Général ne constitue toutefois qu'une parenthèse. En effet, la France ne reste pas longtemps absente d'une région où le « nom français » est trop répandu et respecté. De manière éloquente, une « Délégation de la France Libre en Palestine et Transjordanie » s'ouvre à Jérusalem dès le 23 juillet 1941, peu après la victoire en Syrie des FFL et des Anglais sur les forces vichystes du général Dentz (convention de St Jean d'Acre du 14 juillet). Encore plus clairement, c'est l'ancien adjoint d'Outrey, Henri Zimmermann, qui prend la direction de cette représentation.

La « nouvelle France » va-t-elle pratiquer en Palestine une politique résolument différente, réellement adaptée aux nouvelles circonstances ? En fait, après quelque temps d'une attitude qui dénote cette volonté, en particulier dans les rapports avec les sionistes, la France Libre manifeste à son tour un réel attachement à la politique traditionnelle³³ : respect d'une pratique séculaire, cette politique est aussi le reflet d'une grande méfiance à l'égard de la Grande-Bretagne.

On le voit, de 1938 à 1941, de l'arrivée en poste d'Amédée Outrey à son remplacement par Zimmermann, c'est la continuité qui s'impose. Seuls des bouleversements internationaux de grande ampleur pourront mettre fin au tableau qui vient d'être esquissé.

Dominique Trimbur

CRFJ

³³ De Gaulle a par exemple le souci de contrôler les œuvres françaises en assurant, dans la continuité de Vichy, leur financement (v. De Gaulle, *op. cit.*, Télégramme de de Gaulle à Londres, 16 IV 1941, p. 388).